

PARC INDUSTRIEL ST JACQUES – TRANSFERT DE TERRAIN, CHEMIN BÉRUBÉ

2012 -100 M. André Lang propose que la résolution No. 2012-017 en date du 21 février 2012 concernant le transfert d'une parcelle de terrain située sur le chemin Bérubé dans le Parc Industriel St-Jacques soit rescindée (No. nid 35322015).
Appuyée par Guy Voyer. Adoptée.

2012 -101 M. André Lang propose que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Marros Construction Inc. concernant le transfert d'une parcelle de terrain située sur le chemin Bérubé dans le Parc industriel St-Jacques (No.nid 35322015).
Appuyée par Guy Voyer. Adoptée.

**MADAWASKA MALISEET FIRST NATION
ENTENTE SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS**

2012 -102 M. Denis M. Pelletier propose que le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer les documents entre Edmundston et Madawaska Maliseet First Nation, concernant l'entente pour les services d'eau et d'égouts.
Appuyée par Camille Roy. Adoptée.

**NOMINATION – COORDONNATEUR ADMINISTRATIF
RESPONSABLE EN VERTU DE LA LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION ET
PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE**

2012 -103 M. Gérald Morneault propose que le conseil municipal d'Edmundston désigne par les présentes, le Coordonnateur administratif, à titre de responsable de l'organisme public que constitue Edmundston, conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* du gouvernement du Nouveau-Brunswick; et le conseil municipal d'Edmundston reconnaît que le Coordonnateur administratif peut, en tant que responsable de l'organisme public, déléguer par écrit à un membre du personnel municipal une obligation lui étant imposée en application de la *Loi* ou un pouvoir que cette dernière lui confère, à l'exception du pouvoir de déléguer, en plus de pouvoir imposer des conditions qu'il juge appropriées conformément à la *Loi*. Le Secrétaire municipal agira à titre de remplaçant au besoin.
Appuyée par Denis M. Pelletier. Adoptée.

FINANCES – FINANCEMENT ET REFINANCEMENT D'EMPRUNTS À LONG TERME

FOND LOCAL

2012 -104 Qu'il soit résolu que le secrétaire, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, au nom de la municipalité d'Edmundston, des débetures pour la somme en capital de 455,000\$, aux conditions proposées par la Corporation, et qu'il soit résolu également que la municipalité d'Edmundston accepte d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick sous la forme et aux dates exigées, en remboursement du capital et des intérêts sur ces débetures.

Proposée par Guy Voyer.

Appuyée par Charles Fournier.

Adoptée.

FOND D'UTILITÉ D'EAU ET D'ÉGOUT – REFINANCEMENT D'EMPRUNT

2012 -105 Qu'il soit résolu que le secrétaire, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, au nom de la municipalité d'Edmundston des débetures pour la somme en capital de 70,000\$ aux conditions proposées par la Corporation, et qu'il soit résolu également que la municipalité d'Edmundston accepte d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sous la forme et aux dates exigées, en remboursement du capital et des intérêts sur ces débetures.

Proposée par Charles Fournier.

Appuyée par Guy Voyer.

Adoptée.

FOND D'UTILITÉ ÉLECTRIQUE

2012 -106 Qu'il soit résolu que le secrétaire, le trésorier ou le maire soient autorisés à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, au nom de la municipalité d'Edmundston des débetures pour la somme en capital de 2,998,000\$ aux conditions proposées par la Corporation, et qu'il soit résolu également que la municipalité d'Edmundston accepte d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sous la forme et aux dates exigées, en remboursement du capital et des intérêts sur ces débetures.

Proposée par Charles Fournier.

Appuyée par Guy Voyer.

Adoptée.

URBANISME

**DEMANDE DE MODIFICATION AU PLAN MUNICIPAL
PROLONGEMENT BOULEVARD HÉBERT**

2012 -107 M. Denis M. Pelletier propose que le Conseil municipal considère une modification au Plan municipal d’Edmundston pour la propriété suivante :

Changer la vocation de la propriété appartenant à Edmundston Real Estate Ltée. située sur le prolongement du boulevard Hébert, Edmundston, N.-B. (partie des nids No. 35171453, 35171446 et 35171438) de Résidentiel à Commercial.

IL EST RÉSOLU QUE la modification proposée soit présentée au public le 16 octobre 2012 en la salle du Conseil d’Edmundston à compter de 20 h et que le secrétaire se charge, au nom et pour le compte du Conseil de faire publier l’avis public prescrit par l’article 25 de la *Loi sur l’Urbanisme* dans le journal "*L’Info weekend*" indiquant l’intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions ou commentaires aux projets proposés pourront être présentés au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau du Secrétaire municipal.

Appuyée par **Gérald Morneau.** **Adoptée.**

TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT

NOUVELLES LUMIÈRES DE SIGNALISATION – BOUL. HÉBERT ET RUE VICTORIA

2012 -108 M. Gérald Morneau propose que le service de Travaux publics et environnement soit autorisé de faire l’acquisition de lumières de signalisation de la firme Électroméga Ltée, seul soumissionnaire en date du 11 septembre 2012, concernant une nouvelle installation sur le boulevard Hébert.

Appuyée par **Charles Fournier.** **Adoptée.**

DEMANDE D’AUTORISATION D’EMPRUNT – FOND LOCAL

2012 -109 M. Gérald Morneau propose que la municipalité d’Edmundston demande à la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités l’autorisation d’emprunter une somme maximale de 130,000\$ servant aux fins suivantes :

<u>Service</u>	<u>Durée</u>	<u>Montant</u>
Service relatif aux transports	10 ans	<u>130,000\$</u>
Total		130,000\$

Appuyée par **Charles Fournier.** **Adoptée.**

INCENDIES

HARMONISATION DES SERVICES

2012 -110 M. Camille Roy propose que le conseil municipal entame les démarches nécessaires à l'établissement d'un seul service d'incendie, desservi par trois casernes, pour l'ensemble de la municipalité d'Edmundston et ce, tel que préconisé dans le rapport de la firme RMS, ce dernier étant sujet aux ajustements nécessaires pour assurer sa mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles.

Appuyée par Jean Guy Marquis.

Adoptée.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA FIRME RMS

M. le Maire procède à la présentation et répond aux questions.

INFORMATION GÉNÉRALE

- Prochaine réunion publique, le mardi, 16 octobre 2012 à 20h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des commentaires sont apportés concernant les dossiers suivants :

- L'utilisation du terme quartier Saint Basile par certains médias d'information
- Demande de suivis concernant la pétition des résidents du chemin Des Lavoie
- Demande de revoir la décision d'enlever la sortie de la rue Du Pont à St Jacques

Il y eut ajournement de la réunion proposé par Guy Voyer à 21 h 15.



Cyrille Simard, Maire



Doreen Banville, Secrétaire adjointe